

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 113 (1987)
Heft: 19

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Concours

Organisateur	Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées	Conditions d'admission	Date de reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Commune de Sion	Patinoire couverte (dans le cadre de l'aménagement complet du centre sportif de l'Ancien-Stand), CI	Groupes formés obligat. au moins d'un architecte (registre valaisan ou REG A ou B) et d'un ing. civil (REG B) établis en Valais au 1 ^{er} janvier 1987. Au moins un membre doit être établi sur la commune de Sion	10 sept. 87 (20 mai 87)	
Municipalité de Nyon	Aménagement du secteur «Colline de la Muraz», Nyon, CI	Architectes établis dans le canton de Vaud et reconnus par l'Etat de Vaud au 31 décembre 1986, arch. originaires du canton de Vaud et inscrits au REG A ainsi que dix architectes ou bureaux invités	11 sept. 87 (8 avril 87)	7/87 B 46
Conseil d'Etat du canton de Vaud, service des bâtiments	Aménagement de l'îlot Riponne-Tunnel, Lausanne, CP	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois, domiciliés ou établis dans le canton de Vaud avant le 1 ^{er} janvier 1987 ainsi que sept architectes invités d'autres cantons	5 oct. 87 (dès le 18 mai 87)	13/87 B 94
Gemeinde Igis-Landquart GR	Gemeindehaus in Landquart, CP	Architekten, die seit mind. dem 1. Juli 1985 im Kanton Graubünden Wohn- oder Geschäftssitz haben oder heimatberechtigt sind	5. Okt. 87	
CFF, PTT et Ville de Lugano	Zone de la gare CFF, CI	Architectes inscrits à l'OTIA, établis dans le canton du Tessin au 1 ^{er} janvier 1986, arch. originaires du Tessin non inscrits à l'OTIA mais aux qualités professionnelles conformes + 13 bureaux invités	9 oct. 87 (30 avril 87)	10/87 B 69
Eternit SA, 8867 Niederurnen	«Une vie nouvelle dans une cité ancienne» - Renouvellement de la cité «Aarepark», Soleure, CI	Architectes établis en Suisse et dans la Principauté du Liechtenstein ainsi que les architectes suisses résidant à l'étranger	23 oct. 87 (dès le 4 juin)	12/87 B 86
Commune de Montreux	Gare de Montreux, CP	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois, domiciliés ou établis dans le canton de Vaud avant le 30 juin 1986 et aux architectes vaudois établis hors du canton et répondant aux critères du Conseil d'Etat	26 oct. 87 (15 juin 87)	13/87 B 94
Hôpital de zone de Montreux	Nouvel hôpital, CP	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois, domiciliés ou établis dans le canton de Vaud avant le 30 juin 1986 et aux architectes vaudois établis hors du canton et répondant aux critères du Conseil d'Etat	30 nov. 87 (17 juillet 87)	
Fondation des Immeubles pour les Organisations internationales	Bâtiment administratif destiné au Haut Commissariat pour les Réfugiés, Genève	La participation au concours est limitée à 9 bureaux d'architectes. Ceux-ci seront choisis par les organisateurs sur la base d'une inscription publique préalable ouverte aux architectes établis depuis le 1 ^{er} janvier 1986 dans le canton de Genève, ainsi qu'aux architectes genevois, quel que soit leur domicile, propriétaires d'un bureau	Fin janv. 88 (31 août 87)	17/87 B 118

Nouveau dans cette liste

Comune di Sonvico TI	Sistemazione zona Rodenchen, CP	Aperto agli architetti, iscritti all'OTIA, al momento dell'apertura del concorso (7.8.1987) devono soddisfare inoltre uno dei seguenti requisiti: attinenti di Sonvico o domiciliato nel distretto di Lugano o con sede dell'ufficio nel distretto di Lugano almeno dal 1.1.1987	27 nov. 87 (28 agosto 87)	
Comune di Vacallo TI	Strutture pubbliche, Vacallo, CP	Corce. Il concorso è aperto ai professionisti del ramo architettura domiciliato nei distretti di Mendrisio e di Lugano o con sede dell'ufficio nei distretti di Mendrisio e di Lugano almeno dal 1° gennaio 1985. Tutti i concorrenti devono essere iscritti all'OTIA, ramo architettura	23 nov. 87 (24 agosto 87)	

Note

Cette rubrique, préparée en collaboration avec *Schweizer Ingenieur und Architekt*¹ et la SIA, est destinée à informer nos lecteurs des concours nouvellement organisés ou en cours, ainsi que des expositions y relatives. Pour tout renseignement, prière de s'adresser exclusivement aux organisateurs des concours.

¹Organe officiel en langue allemande de la SIA, case postale 630, 8021 Zurich.